Mission 8

Actions européennes et internationales, fonds européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Session de février 2023

\\ Synthèse de la mission

La Mission 8 regroupe dorénavant l'ensemble des programmes supports à l'action européenne et internationale de la Région Bretagne, conformément aux objectifs 1 et 2 de la Breizh Cop sur le rayonnement de la Bretagne et la confortation de sa place en Europe et à l'international.

L'action internationale vise ainsi à créer ou à maintenir les liens existants avec des partenaires à l'étranger, qu'ils soient d'ordre économique, culturel, touristique, universitaire ou encore sportif. Priorisée sur l'Europe et tout particulièrement les pays Celtiques, l'action internationale de la Région vise à accroitre l'attractivité du territoire dans un contexte de mondialisation des échanges économiques et humains.

En dehors de l'Europe, la Bretagne ne se positionne que sur un nombre restreint de relations : le Japon, historiquement marqué par de forts échanges économiques, l'Australie Méridionale, autour notamment d'enjeux universitaires, culturels et patrimoniaux et enfin la Chine, dont la récente signature de renouvellement de la coopération avec la province du Shandong a restreint les échanges aux seuls enjeux environnementaux.

L'action européenne quant à elle, vise à faire de la Bretagne une Région pleinement européenne, dont la voix porte au sein des institutions communautaires, et qui sait tirer pleinement partie des financements européens pour le développement de son territoire.

Cela passe d'une part par une présence forte à Bruxelles, au plus près des débats et des négociations. La Bretagne est ainsi présente à travers sa Maison de la Bretagne Europe au cœur des institutions mais aussi des principaux réseaux européens (CRPM, Comité des Régions…). Son rôle de veille et de soutien aux actions de lobbying de la Région permet d'anticiper les conséquences des politiques européennes d'une part mais aussi de défendre la vision et les intérêts de la Bretagne auprès du Conseil, du Parlement et de la Commission Européenne.

Cela passe également par la gestion directe des fonds européens qui, depuis 2014, incombe majoritairement aux Régions. La contribution de ces fonds soutient la mise en œuvre des ambitions portées par le projet régional et des stratégies partenariales pour chaque secteur.

Initialement dotée de 795,8 M€ de fonds européens, l'enveloppe financière de ces fonds européens a connu une forte hausse en 2021 (enveloppes de relance et transition FEADER) pour atteindre dorénavant près de 1,050 Md d'euros pour la période 2014-2023. S'y ajoutent dorénavant, et jusqu'en 2027, de nouvelles dotations financières, à hauteur d'environ 630 M€.

Au 15 décembre 2022, l'avancement des programmes 2014-2020 gérés par la Région restait toujours dynamique et la Bretagne maintient son rang au niveau national. L'engagement global de l'enveloppe atteignait ainsi près de 920 M€ de fonds européens, soit 88%, étant entendu que les restes à programmer ne concernent plus dorénavant en grande partie que les enveloppes complémentaires 2021-2023. Près de 42 000 projets sont aujourd'hui soutenus sur l'ensemble du territoire. Sur le plan des paiements, plus de 632 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires, soit 69 % des fonds engagés, et ces remboursements sont fluides sur l'ensemble des fonds.

Concernant les nouveaux programmes, la sélection des dossiers a démarré sur le volet FEDER en novembre 2022. Les 3 autres fonds connaîtront un démarrage de programmation au cours du 1er semestre 2023.

L'année 2023 présente ainsi de nouveau un réel défi pour la mise en œuvre des fonds européens. Comme en 2022, vont se superposer d'une part, la clôture progressive des programmes actuels, y compris les enveloppes complémentaires attribuées en 2021 et devant donc faire l'objet d'une mise en œuvre accélérée, et d'autre part, l'accélération de la mise en œuvre des nouveaux programmes, tant sur le plan de la sélection des dossiers que des premiers paiements. La mobilisation collective des porteurs de projets, des partenaires et bien sûr en premier lieu, de l'Autorité de gestion devra donc porter la double ambition de mener intégralement à leur terme les enveloppes gérées depuis 2014, et de soutenir en parallèle le démarrage rapide de l'engagement des nouveaux crédits pour le développement de l'ensemble de la Bretagne.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

Répartition des crédits par chapitre

PR0801

PR0802

PR0803

PR0807

PR0808

→ International / nouveau dispositif Bretons du monde, Arc Celtique, priorisation des actions

2022 a été une année de reprise des activités internationales de la Région après 2 ans marquées par la COVID et une forte restriction des activités. La priorité donnée à la dimension Celtique de l'action régionale sera à nouveau confirmée en 2023 notamment autour de l'organisation du 1er Forum Celte International les 9 et 10 mars à Lorient. Ce forum sera l'occasion de concrétiser les relations spéciales entre la Bretagne d'une part, l'Irlande, l'Ecosse et le Pays de Galles d'autre part. La dimension Celte globale, notamment autour des dimensions maritimes, de mobilité des jeunes ou de la transition écologique sera abordée avec toutes les régions participantes, Galice et Asturies incluses.

Au-delà de ces nouvelles actions, la Région poursuivra ses relations avec ses autres partenaires sur l'international. En Europe, avec la Wielkopolska avec une nouvelle dimension liée au soutien en commun à mener avec l'Oblast de Kharkiv. Hors Europe, avec l'Australie Méridionale dont l'accueil d'une délégation en 2023 devrait permettre de relancer les relations post crise Aukus. Avec le Japon, où au-delà de l'action structurante menée depuis plus de 10 ans pour la défense des intérêts économiques de la Bretagne, de nouvelles actions dans les domaines culturels, touristiques, patrimoniaux et universitaires seront mises en œuvre. Concernant la relation avec la province du Shandong, elle se situera strictement dans le cadre du renouvellement du partenariat signé en juillet 2022 et restreignant les actions communes au périmètre de la lutte contre le réchauffement climatique.

2023 permettra ainsi d'adopter de nouvelles priorisations pour l'action internationale de la Région, y compris dans son volet solidarité internationale dont une nouvelle stratégie sera adoptée en tenant compte du nouveau contexte international (crises sécuritaires, modalités d'intervention des associations partenaires, changement de logique lié aux urgences, etc.).

Concernant les réseaux internationaux, de nouvelles modalités d'implication auprès de ces réseaux seront définies avec comme objectif de mieux les utiliser dans le cadre de la stratégie globale de la Région en faveur de la transition écologique.

Enfin, l'année 2023 sera la 1ère année d'application de la nouvelle politique en faveur de la diaspora bretonne dans le monde. Votée fin 2022, elle prévoit désormais une triple action : soutien aux actions portées par les bretonnes et bretons du monde (ou tout amoureux de la Bretagne) autour de temps forts (chandeleur, fête de la Bretagne, Halloween) et d'évènements tout au long de l'année, reconnaissance de l'action des bretonnes et bretons à l'étranger et enfin valorisation de leurs actions à travers une nouvelle plateforme internet. Dotée d'un budget doublé (100 K€/an) par rapport aux années précédentes, cette politique vise à doubler également a minima le nombre de projets portés par les bretons à l'étranger.

→ Clôturer financièrement les programmes 2014/2020, tant sur leur volet initial que sur les crédits complémentaires issus du Plan de relance européen

Bien que rattachés à la période d'engagement budgétaire européenne 2014/2020, tous les programmes bénéficient d'une période complémentaire de clôture financière de 3 ans. Ils se poursuivront donc jusqu'à fin 2023, en parallèle de l'ouverture de la nouvelle phase européenne 2021/2027. Le FEADER connaît un calendrier décalé de 2 ans, avec une clôture de l'actuel programme possible jusqu'à fin 2025, et un démarrage du nouveau programme prévu à compter du 1er janvier 2023. Traditionnellement, la clôture de ces programmes s'effectue ainsi en biseau avec le lancement progressif en parallèle de dispositifs financés sur la nouvelle enveloppe budgétaire.

Ces montants se répartissent ainsi, pour la période d'engagement 2014-2020, qui se poursuit jusqu'en 2023 pour le FEDER-FSE-FEAMP et 2025 pour le FEDER :

- le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€, auxquels s'ajoutent dorénavant 92,7M€ pour REACT-EU, et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). 98% de l'enveloppe FEDER initiale sont dorénavant programmés, pour un montant total de 301 M€ accompagnant 869 projets. Concernant REACT-EU, 52% de l'enveloppe initiale sont programmés, sur 91 projets.

  Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Plus de 150 structures bretonnes sont ainsi impliquées dans une centaine de projets de coopération, pour un montant FEDER total de 58 M€.

- le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La totalité de l'enveloppe est engagée depuis fin 2019, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation puis Qualif Emploi. En complément, 130,5 M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à

l'insertion sur le territoire ; cette 2nde enveloppe est aussi totalement engagée. S'y sont ajoutés 9,2 M€ d'enveloppe REACT-EU, principalement orientée vers l'insertion, et programmée à environ 25%.

- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté dorénavant de 530,7 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, est un levier essentiel pour l'accompagnement de la modernisation et de la transition des exploitations, des industries agro-alimentaires, et le développement des territoires ruraux ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du FEADER s'élève à 85,2% (451,9 M€) et les paiements aux bénéficiaires s'élèvent à 344,2 M€. Le FEADER accompagne plus de 40 000 projets sur le territoire.
- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 55,5 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. L'année 2021 avait permis d'engager la totalité de l'enveloppe restante sur la subvention globale au bénéfice de 784 projets depuis le début du programme. Près de 33 M€ ont été versés aux bénéficiaires. Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national.

L'enjeu principal pour ces programmes de la période 2014/2020 est de réussir leur clôture financière dans le calendrier prévu par la Commission européenne. Ce même calendrier s'applique aussi aux enveloppes de relance, malgré les circonstances complexes auxquelles les porteurs de projets doivent faire face (pénurie de matériaux, inflation…). Cela implique de finaliser très rapidement la programmation des dernières opérations, prioritairement pour le FEDER et son volet REACT-EU, mais également pour le FEADER, bien qu'il dispose de 2 années supplémentaires de mise en œuvre par rapport aux autres programmes. L'objectif est ainsi de pouvoir se concentrer le plus vite possible courant 2023 aux seuls paiements, sur lesquels il reste encore un important volume financier à déclarer auprès de la Commission européenne. Cette clôture de la programmation initiale permettra aussi d'éventuels ajustements qui seraient rendus nécessaires en cas de non-réalisation de certains projets ou sous-réalisations.

Bien que la Bretagne se situe dans la moyenne européenne d'avancement et que l'état de réalisation financière suive un rythme classique par rapport à la mise en œuvre de programmes européens, la vigilance devra être forte tout au long de l'année pour piloter l'atterrissage financier de cette période de programmation, et assurer la consommation intégrale des enveloppes déléguées en gestion, au bénéficie du développement de la Bretagne. Le dialogue avec les bénéficiaires, et avec les autres Autorités impliquées dans la mise en œuvre des programmes (Autorité de certification, Autorité d'audit) devra être permanent pour fluidifier et optimiser les travaux restants.

→ Soutenir le démarrage dynamique de la nouvelle période de programmation 2021/2027

En superposition avec les programmes ci-dessus, la Région gérera de nouveau 4 fonds européens sur cette nouvelle période : FEDER, FSE+ (qui succède au FSE), FEADER et FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture qui succède au FEAMP) :

- le nouveau programme FEDER, doté d'une enveloppe totale de 321 M€, a démarré en novembre 2022, la Bretagne étant l'une des 1ères Régions françaises à avoir lancé la sélection des dossiers. Il soutient à nouveau les transitions numériques (BTHD- La fibre pour tous et usages numériques) et vertes (climat, biodiversité, énergies renouvelables et efficacité énergétique, transports durables), ainsi que la recherche-innovation et le développement économique.
- conjointe au programme FEDER, la nouvelle enveloppe FSE+ continuera à accompagner le déploiement des formations au profit des personnes en recherche d'emploi, à la fois sur le volet qualifiant, mais aussi dorénavant sur le volet pré-qualifiant, permettant de soutenir également la préparation du projet professionnel, l'orientation, l'acquisition de compétences de base… La programmation démarrera d'ici l'été 2023.

Cette enveloppe FSE+ gérée par le Conseil régional est complétée d'une enveloppe FSE+ de 105,5 M€, gérée par les services de l'Etat, en lien avec les Départements et les PLIE, sur les volets emploi et inclusion, ainsi que sur la lutte contre la pauvreté, contre le décrochage scolaire, et pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment.

- la Région continuera également à gérer les mesures régionalisées dans le cadre du FEAMPA, soutenant la compétitivité et la transition des filières pêche et aquaculture, les investissements portuaires, ainsi que le développement local des territoires maritimes. Une enveloppe d'environ 55 M€ est prévue pour la période. En complément, les porteurs de projets bretons auront aussi accès aux mesures pilotées directement par le Secrétariat d'Etat à la Mer. La Région sera également en charge de la mise en œuvre du guichet national innovation, doté d'une enveloppe FEAMPA de 15 M€, pour le compte de l'ensemble des régions françaises. Les premiers dossiers seront sélectionnés sur ces différentes mesures au cours du 1er trimestre 2023.
- enfin, concernant le FEADER, la Région aura en charge la gestion des mesures non surfaciques, à savoir les aides agricoles à la modernisation et à la transition des exploitations, le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, les aides à l'industrie agro-alimentaire, ainsi que l'ensemble des soutiens au développement local à travers

l'initiative Leader. Elle pourra aussi déployer un nouveau type de soutien à travers les MAEC forfaitaires. L'ensemble de ces dispositifs démarrera dans le courant de l'année 2023, à compter du printemps.

Avec la grande satisfaction d'avoir été l'une des premières Régions à obtenir la validation de ces programmes par la Commission européenne, et ce dans l'intérêt des bénéficiaires, sur l'ensemble de ces nouveaux programmes, l'enjeu principal sera désormais de soutenir la montée en puissance de la dynamique de programmation. Si les premiers risques de dégagement d'office (retrait des crédits non consommés) ne pèseront qu'à compter du 31 décembre 2025, il est essentiel que la sélection des dossiers trouve rapidement un rythme élevé pour permettre aux porteurs de projets de réaliser leurs opérations et in fine de percevoir leurs paiements. Les retards successifs dans la validation de la réglementation européenne (juin 2021), puis de l'accord de partenariat national (juin 2022) ont reporté mécaniquement le calendrier d'adoption des programmes et il s'agit donc maintenant de soutenir leur mise en œuvre rapide et efficace. Les premiers paiements pourront par ailleurs être effectués dès que de besoin et dépôt de demandes par les bénéficiaires, probablement à compter du printemps 2023.

Le soutien aux porteurs de projets se poursuivra tout au long de l'année, à la fois par des actions d'information générale, permettant de faire connaître les appels à projets et dispositifs européens, mais aussi par des actions plus directes d'accompagnement, y compris pour aider les porteurs à monter leurs dossiers et à les déposer sur le portail dématérialisé de dépôt. Cet accompagnement est une condition forte de la réussite de la programmation.

Les volets territorialisés des programmes (DLAL FEAMPA, Leader FEADER, et ITI FEDER) démarreront quant à eux dans le même calendrier que les autres dispositifs. Les territoires GALPA ont été sélectionnés à l'automne 2022 ; les territoires GAL Leader le seront début 2023 ; de même, le conventionnement avec Brest métropole et Rennes métropole porteuses d'ITI 2023 se fera également début 2023. La sélection des projets au niveau local sur ces différents territoires pourra donc démarrer au cours du 1er trimestre 2023.

Enfin, l'information sera élargie aux autres dispositifs de financement européens, gérés au niveau national ou directement par la Commission européenne, notamment les programmes de coopération territoriale européenne (Interreg Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest, Mer du Nord, Europe), ou bien les programmes thématiques, en particulier Erasmus + pour les échanges éducatifs et la jeunesse, Horizon Europe dans le domaine de la recherche et de l'innovation, Europe Créative pour la culture et les médias, Life en soutien à l'environnement, la biodiversité et le climat, ou bien encore le nouveau programme Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs.

À ce sujet, 2023 sera aussi l'année de fonctionnement pleine et entière pour les nouveaux programmes INTERREG où la Région poursuivra sa présence dans les organes de décision d'une part et de soutien aux porteurs de projets bretons d'autre part.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisation d'engagement et de programme

		AE		Total AE	AP		Total AP
Programme	Libellé programme	930	936		900	906	
PR0801	Actions européennes et internationales	1 820 000		**1 820 000**	280 000		**280 000**
PR0802	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020						
PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027						
PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027		12 000 000	**12 000 000**		3 000 000	**3 000 000**
PR0808	Assistance technique	700 000		**700 000**			
Total général		2 520 000	12 000 000	14 520 000	280 000	3 000 000	3 280 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement et en investissement

		CPF		Total CPF	CPI		Total CPI
Programme	Libellé programme	930	936		900	906	
PR0801	Actions européennes et internationales	1 780 000		**1 780 000**	300 000		**300 000**
PR0802	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		15 000 000	**15 000 000**		135 000 000	**135 000 000**
PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		2 000 000	**2 000 000**		8 000 000	**8 000 000**
PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027		2 400 000	**2 400 000**		2 600 000	**2 600 000**
PR0808	Assistance technique	870 000		**870 000**			
Total général		2 650 000	19 400 000	22 050 000	300 000	145 600 000	145 900 000

Programme 801

Autorisations de programme et d'engagement

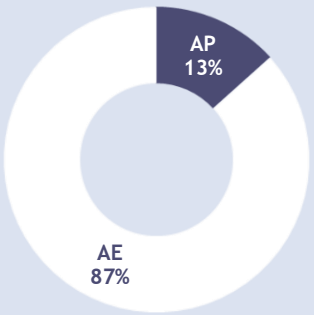

Crédits de paiement

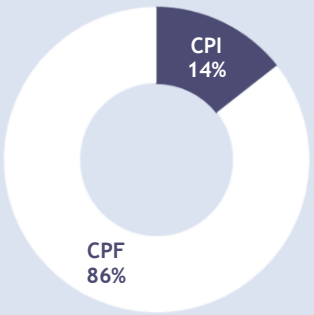

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

1 820 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 780 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 801 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture à l'Europe et au monde ainsi qu'aux enjeux de la coopération à l'international des Bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

2023 sera l'année de réactualisation de la stratégie internationale de la Région autour de quelques axes forts : le renforcement de l'axe Celtique, la poursuite de nos coopérations internationales resserrées (Wielkopolska, Australie méridionale et Shandong) et enfin le développement d'actions de coopération sur le Japon, territoire cible en matière économique, culturel, patrimonial, sportif, universitaire ou touristique, dans les suites de la mission de fin 2022.

En matière de solidarité internationale enfin, 2023 sera l'occasion de revoir totalement notre stratégie afin de tenir compte de l'évolution du contexte international (dégradation sécuritaire dans nos territoires de coopération…) et de la nécessité de mieux accompagner les acteurs bretons autour de projets en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique.

\\ 2023 en actions

→ Prioriser les actions de la Bretagne à Bruxelles

La Maison de la Bretagne à Bruxelles amplifiera temporairement en 2023 son action dans le domaine maritime et de la pêche compte tenu de l'actualité. Cela permettra de suivre davantage les travaux des institutions européennes sur la pêche en identifiant mieux les situations à risque et à travailler en anticipation, notamment dans le cadre du renouvellement de l'accord sur le Brexit en 2026.

La délégation veillera aussi au suivi de la future politique de cohésion post 2027, à l'accompagnement de l'action du Conseil Régional sur la simplification des FESI et sur l'adaptation aux nouveaux règlements en matière de lutte contre le réchauffement climatique (Fit for 55…). Enfin, elle maintiendra une action prioritaire de suivi des questions agricoles dans un contexte marqué par le lancement effectif de la nouvelle programmation en 2025.

Sur tous les autres domaines, une veille sera maintenue, les actions ne pouvant se dérouler qu'en fonction des moyens disponibles.

→ Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux

2023 sera l'année de remise à plat de la stratégie de la Région vis-à-vis de ces réseaux. L'objectif est de redéfinir les objectifs concrets que la Bretagne poursuit dans son travail d'intégration de ces réseaux et de mettre en œuvre une organisation efficace de suivi des travaux.

En ce qui concerne le cas spécifique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, qui sera aussi concernée par ce travail de repositionnement, le point d'orgue sera la célébration des 50 ans de la CRPM, organisée comme toutes les décennies en Bretagne et accueillant toutes les régions membres de ce réseau européen.

→ Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne

Après l'adoption et le lancement des premiers appels à projets sur les nouveaux espaces de coopération interrégionale européen (Atlantique, Mer du Nord, Europe du Nord Ouest et Europe), 2023 sera une année de participation pleine et entière à tous ces programmes. La Région se mobilisera donc à nouveau pour optimiser la possibilité pour

les acteurs bretons d'utiliser ces fonds européens, dont le total obtenu lors de la dernière programmation représentait l'équivalent de tout le FSE obtenu pour la Bretagne. La Région se mobilisera au sein des instances nationales et européennes à cet effet et continuera son aide aux porteurs de projets via son dispositif d'aide à l'écriture. Enfin, elle continuera dans la même logique à aider les porteurs de projets sur certains programmes sectoriels gérés en direct par la Commission Européenne (Erasmus + sport, Europe Creative, Life, CERV…).

→ Promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne

En matière d'information européenne, la Région va programmer plus de 70 interventions en lycées opérées par la Maison de l'Europe de Rennes -Europe Direct Bretagne sur l'ensemble du territoire breton. La Région continuera également à développer des outils pédagogiques numériques pour sensibiliser les jeunes à l'Europe, notamment par la création d'un nouveau serious game, visant, cette fois-ci, à la découverte des institutions européennes et de leur fonctionnement.

→ Soutenir la diaspora bretonne à l'étranger

Nouveau programme adopté à la session de décembre 2022, l'objectif du dispositif de soutien aux bretonnes et bretons à travers le monde est structuré autour de 3 axes principaux :

- Un axe de soutien aux initiatives portées par la diaspora bretonne. Cela passe par le renouvellement des dispositifs de soutien à la diaspora à partir de 3 temps forts annuels (chandeleur, fête de la Bretagne, halloween), un soutien tout au long de l'année et des dispositifs adaptés à la fois aux petits projets (logique forfait) et aux plus gros (subvention portée à 70%).
- Un axe de communication des initiatives de la Région et de la diaspora pour mieux essaimer les bonnes idées et faire reconnaitre l'importance des actions des bretonnes et des bretons à l'étranger. Concrètement, 2023 sera l'année de mise en place d'un site internet dédié à cette mise en avant.
- Enfin un axe de valorisation de l'action des bretonnes et bretons à l'étranger à travers des certificats et des initiatives permettant de mieux reconnaitre l'importance de leur travail pour la Bretagne.

→ Renforcer la coopération avec les régions européennes et les régions des pays développés et émergents

2023 sera donc l'année d'actualisation de la stratégie internationale de la Région Bretagne votée en 2019. Tenant compte du contexte politique et social, elle priorisera les actions autour 3 grands axes :

- Un axe Celtique prioritaire, renforcé par le renouvellement de notre accord de coopération avec le Pays de Galles d'une part, mais aussi par la signature de nouveaux accords entre la Bretagne et l'Irlande et entre la Bretagne et l'Ecosse. Le Forum Celte international qui se déroulera en mars 2023 sera le point d'orgue de cette action et associera plus largement toutes les régions Celtes (Asturies, Galice, Cornouailles, etc.) afin de partager ensemble certains sujets comme celui de la mobilité ou des transports sur la zone celtique.
- Un maintien et une relance de nos coopérations avec la Wielkopolska et l'Australie méridionale. Concernant la Wielkopolska, un travail spécifique sera fait en 2023 pour accompagner des actions de reconstruction avec l'Oblast de Khrakiv, territoire jumelé avec la Wielkopolska. Pour l'Australie méridionale, l'objectif sera de relancer la coopération post crise « Aukus » en accueillant une délégation australienne en Bretagne en 2023.
- Enfin, un accroissement de la coopération avec le Japon et une stabilisation de nos relations avec la province chinoise du Shandong autour des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique. Concernant le cas du Japon, aucun accord de coopération spécifique avec un territoire japonais ne sera développé afin de privilégier un accompagnement concret global autour d'actions identifiées dans les domaines économique, universitaire, culturel, sportif ou touristique…

→ Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du Sud et soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité

Conformément au lancement de l'initiative de révision de notre stratégie en matière de solidarité internationale en 2022, l'année 2023 sera le moment d'adoption des nouveaux axes stratégiques sur cette politique. Plusieurs objectifs ont d'ores et déjà été définis :

- Renforcement de RBS et de la structure d'accompagnement global des associations de solidarité internationale pour mieux accompagner les structures en les alertant sur leur intervention en zone compliquée (ex : Sahel…);
- Adaptation de nos actions sur nos territoires de coopération (Haïti, Burkina Faso) afin de tenir compte du contexte sécuritaire et de soutenir des acteurs locaux ayant véritablement une efficacité sur le terrain.
- Lancement d'appels à projets ponctuels permettant d'accompagner de nouvelles initiatives, plus innovantes sur les pays du sud.
- Passage d'une logique de crise à une logique d'accompagnement post crise sur les territoires marqués par des évènements extraordinaires (crise climatique, sanitaire, etc.).

Programme 802

Crédits de paiement

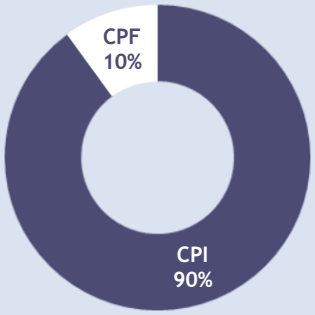

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

135 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

15 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Sous Autorité de gestion du Conseil régional, le programme 802 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement, ni crédits de paiement, ne sont, de fait, requis.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 455.1 M € de FEDER et de FSE (dont 92.8 M € au titre du plan de relance REACT EU), le programme sera marqué par sa clôture au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, 93% des crédits ont été engagés sur 967 projets :

- Sur le FEDER :
  - hors plan de relance React-EU, 869 projets ont été programmés pour 300 M € soit 98% des crédits ;
  - sur le plan de relance, 91 projets ont été programmés pour 48 M € soit 52 % des crédits ;
- Sur le FSE, 7 projets (correspondant à 345 lots de formations) ont été programmés pour 69,2M€ soit 111% des crédits.

Comme chaque année, l'atteinte des objectifs annuels de réalisation financière, sous peine de retrait des crédits non consommés, a représenté un enjeu important. Le rythme soutenu et régulier des appels de fonds a permis de dépasser sensiblement le seuil annuel et un remboursement complémentaire de 67,6 M€ de FEDER et FSE.

\\ 2023 en actions

➔ Clôturer la programmation du programme dans tous ses volets

Dans un contexte de clôture du programme, l'engagement des derniers crédits constituera un enjeu majeur au cours du premier trimestre 2023.

Sur le FEDER, hors plan de relance React dont les crédits ont été alloués à la Bretagne courant 2021, la clôture de la programmation devrait être acquise à la fin du 1er trimestre 2023 sur les tous les dispositifs ; une quarantaine de projets restent à programmer. Ce processus final ne devrait pas donner lieu à d'éventuels redéploiements de crédits entre les thématiques principales du programme; les ajustements infra thématiques opérés en cours de programme ayant permis d'optimiser l'engagement des crédits.

Le taux global de programmation devrait s'établir à 103 % permettant ainsi de compenser les éventuelles sous réalisation ou inexécutions partielles ou totales.

Sous réserve des dernières programmations, l'engagement des crédits devrait se décliner comme suit :

- Axe 1 - numérique : 99% des crédits pour 103 projets
- Axe2 - recherche – innovation – compétitivité des entreprises : 106 % représentant 486 projets
- Axe 3 – développement durable : 99% représentant 293 projets.

Sur le FSE, la programmation est clôturée depuis déjà 2 ans, avec un total de 345 lots de formation qualifiantes pour les demandeurs d'emploi co-financées ; une forte sur-programmation avait été réalisée, pour anticiper les sous-réalisations qui peuvent être plus nombreuses sur le FSE (abandons de parcours de formation notamment, inéligibilité de stagiaires n'ayant pas le statut de demandeur d'emploi etc). Toutefois, l'exécution financière constatée depuis le début de la programmation a permis de diminuer la marge prise initialement. La programmation a ainsi été ramenée à 69,2 M€, soit 111,2% de la maquette. Cela permettra également de bien articuler le cofinancement FSE, basé sur les montants minimums des marchés, avec les crédits complémentaires versés par l'Etat dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les Compétences qui vient quant à lui financer les dépenses supplémentaires de formation engagées par la collectivité hors Fonds social européen.

Sur le plan de relance React EU (dotation 92.8 M €), dans la continuité de la dynamique engagée au second semestre 2022, le soutien du FEDER aux projets en faveur de la transition verte, numérique et économique devra s'intensifier. 91 dossiers représentant 45 M € ont d'ores et déjà été programmés à la fin 2022 ; 50% des crédits restent donc à programmer. L'enjeu consistera à clôturer ce processus dès les premiers mois de l'année afin de pouvoir analyser finement les perspectives d'atterrissage financier de cet outil et procéder le cas échéant à des redéploiements de crédits.

-> Assurer une exécution financière optimale du programme

D'une manière générale, la vigilance devra s'accentuer sur l'avancement des projets en cours, les dernières dépenses devant être justifiées par les porteurs de projets avant la mi-2023, puis par l'Autorité de gestion auprès de la Commission européenne au plus tard au printemps 2024. Dans ce cadre, un suivi particulier sera réalisé afin de s'assurer de la réalisation des projets dans le respect des exigences et calendrier communautaire. En fonction des besoins, un accompagnement spécifique des porteurs de projet sera mis en place.

L'année 2023 sera également importante en matière de paiements ; l'intégralité de la maquette financière devant être justifiée au 31 décembre 2023. Avec l'abondement de 92.8 M € du plan de relance React, un volume de dépenses quasi équivalent à ce qui a été fait depuis 2014 doit également être certifié en seulement une année.

Dans ce contexte, les mesures de suivi et d'accompagnement seront de nouveau activées, et renforcées autant que de besoin. Un courrier sera ainsi transmis aux porteurs de projet dès le début de l'année afin d'alerter une nouvelle fois sur le nécessaire respect des calendriers. Les travaux de vérifications avant mise en paiement devront être réalisés au fil de l'eau et se finaliser dans les meilleurs délais. Par ailleurs, les travaux d'archivage des dossiers clos devront se poursuivre dans le respect des règles de classement et de conservation des pièces des dossiers.

Il en sera de même pour l'exécution financière du FSE qui suit le même calendrier que le FEDER, et sur lequel il reste environ un tiers de la maquette initiale à justifier auprès de la Commission européenne. L'objectif est d'avoir terminé l'ensemble des travaux de clôture financière au 31 décembre 2023. Un calendrier de travail interne a ainsi été mis en place avec la Direction bénéficiaire afin de fluidifier les travaux.

Si ces travaux de clôture reposent sur l'Autorité de gestion qui est responsable du traitement des demandes de paiement déposées par les bénéficiaires, ils ne pourront se faire sans une parfaite coordination avec l'Autorité de certification, portée par la Direction régionale des finances publiques, et qui valide in fine les déclarations financières transmises à la Commission européenne. Un dialogue a donc aussi été mis en place pour assurer un pilotage concerté de cette clôture financière.

Les actions du programme

- → **Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)**
  - ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
  - ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
- → **Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)**
  - ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
  - ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
  - ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
- → **Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER)**
  - ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
  - ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
  - ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
- → **Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER – REACT-EU)**
  - ✓ Soutenir la réparation des dommages, la relance et la résilience de la Bretagne suite à la crise engendrée par le Covid-19
- → **Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)**
  - ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Programme 803

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

A l'instar du programme 802 relatif au programme 2014/2020, le programme 803 porte, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires.

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et procède ensuite aux demandes de remboursement auprès de la Commission européenne par appel de fonds plusieurs fois dans l'année.

Pour le FSE+, le bénéficiaire final de l'aide communautaire sera le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses liées aux marchés de formation. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est, de fait, requise, ni aucun crédit de paiement.

Après de nombreuses itérations avec la Commission européenne au cours du 1er semestre 2022, le programme FEDER-FSE+ pour la période 2021/2027 a été approuvé le 13 septembre 2022 et officiellement lancé à l'occasion d'un comité de suivi le 29 septembre. La Bretagne a ainsi été la 2ème Région française à obtenir l'accord de la Commission européenne.

Doté d'une enveloppe de 379 M € (hors assistance technique), l'enjeu pour 2023 consistera principalement à engager pleinement la mise en œuvre de tous les dispositifs. Cet exercice sera d'autant plus complexe qu'il faudra le conduire concomitamment aux travaux de clôture sur le programme 2014/2020. Les premiers paiements aux bénéficiaires devraient aussi être effectués à compter du printemps 2023, dès que les porteurs de projets déposeront des demandes auprès de l'Autorité de gestion.

Crédits de paiement

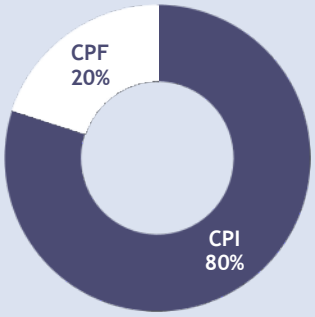

\\ 2023 en actions

→ Engager la programmation sur tous les dispositifs

En parallèle de la procédure d'adoption du programme, des appels à projets ont été lancés de manière anticipée dès le 1er trimestre 2022 afin de ne pas créer de rupture dans la chaine de financement européen de certaines structures ou thématiques.

Cette anticipation a permis, sur certains volets du programme, d'engager les premiers crédits dès le mois de novembre 2022.

L'appel à projets « croisement de filières » lancé en mars 2022 a ainsi permis de mobiliser des crédits sur 11 projets pour un montant FEDER de 1 M € ; d'autres projets seront programmés au 1er trimestre 2023 pour un montant de subvention équivalent. Cet appel à projets sera renouvelé au printemps 2023 afin de soutenir les projets de R&D collaboratifs structurants pour l'économie régionale qui s'inscrivent dans la Stratégie de Spécialisation Intelligente et qui sont portés par un consortium comprenant un minimum deux entreprises et un centre de recherche ; 2 M € de FEDER devraient être mobilisés dans ce cadre.

Sur le volet transition énergétique, les appels à projets visant à soutenir l'animation et structurer les filières dans le domaine de l'efficacité énergétique et la production/distribution des énergies renouvelable se sont concrétisés par la programmation de trois premiers dossiers pour un montant FEDER d'1 M €. Cette programmation se poursuivra début 2023 et sera complétée par l'engagement des premiers crédits au titre du volet « biodiversité » du programme.

Les appels à projets déployés en 2022 pour soutenir les actions portées par les réserves naturelles nationales et régionales, accompagner les projets territoriaux basés sur le renforcement des continuités écologiques et le développement des données naturalistes

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 000 00 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

et la connaissance du patrimoine naturel se matérialiseront par l'engagement des premiers crédits au cours du premier trimestre 2023.

Sur les autres dispositifs du programme, le dépôt des dossiers sera opérationnel au cours du premier trimestre 2023 et permettra ainsi de procéder l'engagement des premiers crédits sur tous les dispositifs. Dans ce cadre, la programmation de la phase 3 relative au déploiement du très haut débit – La Fibre pour tous, porté par Mégalis et mobilisant 70 M € de FEDER, devrait se concrétiser au cours du premier semestre 2023.

La mise en œuvre des volets territorialisés suivra aussi ce même calendrier de déploiement, avec une signature des conventions avec Brest Métropole et Rennes Métropole porteuses d'Investissement territorial intégré, prévue au cours du 1er trimestre 2023. Ceci permettra l'ouverture de la sélection locale des projets sur les 4 thématiques retenues : usages numériques, énergies renouvelables, biodiversité et transports durables.

Concernant le FSE+, la programmation démarrera également au printemps 2023 ; seront ainsi proposés à avis de la Commission régionale de programmation européenne l'engagement de crédits européens sur les formations relevant de Qualif Emploi, sur sa reconduction 2021-2022, puis sur le nouveau marché couvrant les années 2023-2024 ; en parallèle à compter de 2024, les marchés passés pour la mise en œuvre des formations pré-qualifiante (gamme prépa) devraient aussi être proposés à l'attribution de FSE+, permettant d'accompagner les personnes en recherche d'emploi sur l'ensemble de leur parcours, de l'acquisition de compétences clés, de l'identification du projet professionnel à la formation qualifiante.

→ Assurer une mise en œuvre administrative et financière de qualité conforme aux exigences communautaires

En qualité d'autorité de gestion du programme, il ressort des obligations de la Région de s'assurer que ses procédures et documents type intègrent le cadre normatif et ses évolutions tout en assurant l'efficacité de mise en œuvre des dispositifs. L'actualisation des outils de gestion se poursuivra au cours du premier trimestre 2023 pour tenir compte du nouveau cadre réglementaire et des besoins en terme de mise en œuvre administrative et financière. La formation des agents en charge de l'instruction se poursuivra également tant sur les aspects liés à la commande publique que lutte contre la fraude et conflits d'intérêt ; sujets sur lesquels les audits sont particulièrement attentifs.

Comme pour la période 2014/2020, l'ensemble du système de gestion et de contrôle devra être transmis à la Commission interministérielle de coordination des contrôles, autorité d'audit nationale pour tous les programmes FEDER-FSE+ et FEAMPA, au plus tard au 30 juin 2023.

Important levier pour soutenir la dynamique de lancement, des actions à destination des bénéficiaires seront organisées afin de favoriser une mise en œuvre opérationnelle rapide du programme et les épauler dans l'accès aux financements et dans leur pleine obtention. Passant par la mise à disposition d'outils et de guides, d'informations régulières sur le site europe.bzh, ces actions pourront aussi prendre la forme de rencontres transversales, ou bien thématiques. L'effort d'information et d'assistance devra ainsi être accentué pour diffuser au mieux les nouvelles opportunités de financement ainsi que le nouveau cadre de mise en œuvre. Cela participera d'une meilleure compréhension par le bénéficiaire des exigences et des obligations liées à l'obtention de crédits, et par la même facilitera la mise en œuvre administrative et financière de leur projet. Cela contribuera aussi à garantir l'exigence de qualité de gestion.

Les actions du programme

- → **Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transformation numérique (FEDER)**
  - ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
  - ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
  - ✓ Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
  - ✓ Favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de stratégies numériques responsables
- → **Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (FEDER)**
  - ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)
- → **Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER)**
  - ✓ Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
  - ✓ Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
  - ✓ Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
  - ✓ Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques
  - ✓ Préserver et reconquérir la biodiversité
- → **Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER)**
  - ✓ Favoriser la mobilité urbaine durable
- → **Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences (FSE+)**
  - ✓ Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi

Programme 807

Crédits de paiement

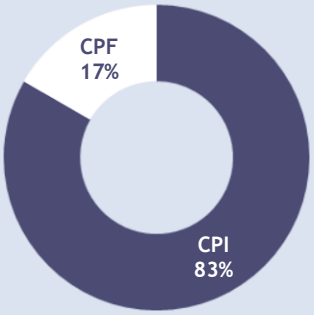

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

3 000 000 €

→ Abonder l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

12 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 400 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

Le programme 807 sert de support à la mise en œuvre opérationnelle du Programme national FEAMPA 2021/2027, pour les dispositifs délégués en gestion au Conseil régional.

Contrairement à la période 2014/2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires avait été déléguée pour l'ensemble du programme à l'Agence des Services et de Paiement, la nouvelle organisation nationale de la gestion du FEAMPA pour 2021/2027 prévoit en effet que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires.

Dès lors, la mise en œuvre financière du FEAMPA suit dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Le programme 807 porte donc les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, réalisera en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et sera remboursée par la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés au niveau national par l'Autorité de gestion (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, Secrétariat d'Etat en charge de la Mer).

Les autorisations d'engagement et de paiement ont été ouvertes en 2021 pour la totalité de la période de programmation, sur le périmètre des mesures régionales déléguées en gestion. En complément, la Région Bretagne portera, pour le compte de l'ensemble du territoire, le guichet national innovation, sur lequel pourront postuler les projets d'innovation ayant vocation à se déployer sur plus d'une seule Région. La mise en œuvre de ce guichet national suivra les mêmes règles financières et comptables que pour les mesures régionales. Il est donc nécessaire de prévoir les autorisations d'engagement et de programme complémentaires, à hauteur de 15 M€, réparties entre fonctionnement et investissement selon la typologie des projets escomptés.

Concernant les crédits de paiement, ils sont proposés au vote chaque année, sur la base des projections de paiements attendus dans l'année.

\\ 2023 en actions

Le programme national FEAMPA a été approuvé par la Commission européenne à l'été 2022 ; la convention régissant la mise en œuvre de la subvention globale FEAMPA par le Conseil régional a été signée avec l'Autorité de gestion nationale en décembre 2022, permettant le démarrage officiel de la sélection des dossiers.

Ainsi, l'engagement des premiers crédits est prévu au cours du 1er trimestre 2023. L'ouverture au dépôt dématérialisé des dossiers est en effet rendue possible progressivement à partir du début de l'année 2023 sur l'ensemble des dispositifs, en commençant par le dispositif de soutien aux jeunes pêcheurs pour l'acquisition de leur navire, puis les dispositifs de soutien aquacoles.

Il en est de même pour les projets qui s'inscrivent dans le cadre du DLAL – Développement Local par les Acteurs Locaux, pour lequel les territoires retenus ont été définitivement sélectionnés en novembre 2022. Les huit territoires littoraux qui avaient candidaté ont été retenus, permettant ainsi, comme pour la période 2014-2020, à l'ensemble de la façade maritime bretonne d'être couverte par cette initiative de développement local.

Les premiers paiements seront effectués après le dépôt des demandes de la part des bénéficiaires, probablement à compter du 2ème trimestre 2023.

Pour mémoire, l'enveloppe FEAMPA totale pour la période 2021-2027 en subvention globale s'élève à 55,1 M€ hors assistance technique, répartie entre 3 priorités : favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques à hauteur de 16,9 M€ ; encourager les activités aquacoles durables, ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, à hauteur de 30 M€ ; soutenir l'économie bleue et le développement durable et intégré des zones côtières, à travers la mise en œuvre du volet territorialisé DLAL, à hauteur d 8 M€.

Compte-tenu de l'architecture du programme, certaines thématiques sont réparties de manière transversale à l'intérieur des dispositifs. C'est le cas notamment de l'innovation (projets régionaux) qui bénéficiera d'un budget cumulé interne à cette maquette de 5,8 M€. C'est le cas également des mesures en faveur des infrastructures portuaires, réparties elles-aussi au sein de plusieurs objectifs ; le montant prévisionnel cumulé à l'intérieur de cette maquette s'élève ainsi à 11,3 M€. Comme pour la période 2014-2020, un document-cadre, qui prend la suite du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEP) pose le socle d'intervention.

Comme pour les autres fonds, l'enjeu majeur pour le FEAMPA est de réussir à trouver une dynamique satisfaisante dès le démarrage. Cet enjeu est d'autant plus important que le FEAMP a longtemps pâti des décalages très importants connus en début de période par rapport aux autres fonds. Le contexte pour ce nouveau programme est aujourd'hui plus favorable mais une attention forte sera portée tout au long de l'année 2023 pour garder le cap d'un lancement réussi.

Les actions du programme

→ **Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques**
- ✓ Renforcer les activités de pêche durable
- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2
- ✓ Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques

→ **Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture**
- ✓ Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables
- ✓ Développer des marchés compétitifs pour les produits de la mer et transformer ces produits

→ **Economie bleue et Développement durable et intégré des zones côtiers (DLAL)**

Programme 808

Autorisation d'engagement

Crédits de paiement

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

870 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assistance technique

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens intervenant sur le territoire breton. Ce rôle est renouvelé pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 808 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec quatre objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier constatés depuis le début de la programmation en témoignent.

Le deuxième objectif soutient l'association du partenariat régional dans toutes les étapes clés de la mise en œuvre des programmes. La mise en œuvre des programmes européens s'appuie en effet sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi. Ces instances ont élargi leur champ d'intervention aux nouveaux programmes et assurent donc le suivi de l'ensemble des périodes.

Le troisième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant sur les projets financés par les programmes pour donner une image plus concrète de l'aide de l'Europe. Ces outils accompagnent aussi le lancement de la nouvelle période de programmation et permettent aux bénéficiaires de remplir leurs obligations de communication.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et a apporté également un soutien important dans la préparation des nouveaux programmes.

\\ 2023 en actions

→ Soutenir l'Autorité de gestion dans la mise en œuvre simultanée des programmations 2014-2020, 2021-2027 et de relance

L'année 2023 s'inscrira dans la continuité de l'année 2022, avec une pression calendaire accrue. En effet, l'Autorité de gestion devra de nouveau faire face simultanément à la clôture des programmes actuels, y compris les enveloppes de relance, et l'accélération de l'engagement des nouveaux programmes. Le programme 808 sera mobilisé pour soutenir l'activité de l'Autorité de gestion et lui permettre d'atteindre ses objectifs, à la fois en terme d'avancement financier mais également de qualité de gestion. L'Autorité de gestion devra également accueillir les agents des services de l'Etat transférés dans le cadre du FEADER et de la compétence Natura 2000, à l'issue de vives négociations pour obtenir des moyens correspondant réellement aux besoins identifiés.

Concernant les programmes 2014/2020, l'objectif sera tout à la fois de clôturer l'engagement des crédits restants sur les dispositifs encore ouverts, c'est-à-dire principalement les enveloppes de relance, et d'accélérer encore un peu plus le traitement des demandes de remboursement à la Commission européenne. Ces dernières pourront se poursuivre sur le 1er semestre 2024, mais l'objectif de l'Autorité de gestion reste d'avoir traité la majorité des demandes d'ici au 31 décembre 2023,

permettant de limiter le chevauchement des calendriers entre les deux programmes. L'enjeu sera aussi de mobiliser les bénéficiaires pour une bonne fluidité dans la transmission de leurs demandes à l'Autorité de gestion.

Concernant les programmes 2021/2027, l'objectif sera de pouvoir progressivement atteindre un rythme nominal de sélection des projets, sur l'ensemble des dispositifs ; les dispositifs de financement sont ouverts progressivement depuis le printemps 2022 et la programmation définitive des projets a pu démarrer en novembre dernier pour le FEDER. Il sera important d'accélérer le rythme de sélection tout au long de l'année 2023, et pour tous les fonds. Les premiers paiements interviendront également au cours du 1er semestre 2023.

En complément, l'Autorité de gestion a pu démarrer très rapidement, en 2021, la mobilisation de l'enveloppe financière REACT-EU pour le soutien à la relance dans le contexte de crise Covid. Au total, plus de 92 M€ de FEDER supplémentaires seront mobilisés pour soutenir à la fois la transition verte, la transition numérique et la relance économique. Cette enveloppe doit toutefois être mise en œuvre selon le même calendrier que la programmation 2014/2020, ce qui nécessitera un suivi très fin tout au long de l'année 2023 pour permettre la réactivité suffisante en matière de programmation et de paiement, en fonction de l'avancement des projets identifiés.

→ Favoriser le dialogue avec le partenariat régional

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, en présentiel ou par voie dématérialisée, le Comité régional de suivi des fonds européens, et les Comités de sélection des projets auront de nouveau en 2023 un rôle important, notamment sur l'accélération de la nouvelle programmation, ainsi que sur la validation des nouveaux dispositifs pour le FEADER dont la période officielle de programmation ne démarre qu'en 2023.

Au-delà des missions qui leur sont confiées officiellement par la réglementation européenne, le dialogue et l'information donnée aux partenaires dans ces instances sont également très importants en terme d'accompagnement des bénéficiaires ; relais sur les territoires et auprès des professionnels sur les opportunités de financement européen, le partenariat est ainsi mobilisé pour informer les porteurs de projets sur les nouveaux dispositifs ouverts à la programmation. Des outils de communication peuvent leur être mis à disposition pour ce faire.

→ Déployer les actions de communication accompagnant l'accélération de la nouvelle programmation

Les actions de communication relatives à la nouvelle période de programmation seront de nouveau au cœur du plan 2023, pour soutenir l'accès aux dispositifs de financement et l'accompagnement des porteurs de projets. Le site web europe.bzh restera la porte d'entrée pour tous les financements européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par la Région, l'Etat ou directement par la Commission européenne. Plus globalement, l'ensemble du dispositif d'accompagnement, mis à jour en 2022, sera complété autant que de besoin, dans un souci de pédagogie et de transparence auprès des bénéficiaires d'aides.

En complément, comme chaque année, deux temps forts d'information sur l'Europe et son action sur le territoire seront renouvelés en 2023, en mai lors de la Fête de l'Europe, puis à l'automne sur la base d'une nouvelle campagne média inaugurée en 2022. Cette campagne, basée sur 4 spots vidéos montrant « l'Europe qui nous réunit au quotidien », est diffusée chaque année pendant plusieurs semaines dans les cinémas, sur le web et à la télévision.

→ Finaliser le plan d'évaluation en support à la clôture des programmes 2014/2020 et piloter le système de suivi de la nouvelle programmation

Le plan d'évaluation a été réorienté en 2022 sur l'analyse des programmes 2014/2020. Sont ainsi lancées deux évaluations d'impact thématiques pour le volet FEDER (axe numérique et axe transition énergétique), ainsi qu'une évaluation transversale sur l'impact du FEADER en matière de trajectoire et transition des exploitations agricoles. Elles se clôtureront en 2023, complétées d'une 3ème évaluation d'impact sur le volet FSE 2014/2020.

Sur les nouveaux programmes, l'enjeu majeur sera de stabiliser et piloter les nouveaux systèmes de suivi, qui doivent permettre d'une part de rendre compte très régulièrement des réalisations concrètes soutenues par les financements européens, tant au niveau régional que national et européen, mais également d'apporter les éléments quantitatifs nécessaires à la mise en œuvre d'évaluations pendant la période.

Les actions du programme

- → **Assurer une gestion de qualité**
  - ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
  - ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires
- → **Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens**
  - ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
  - ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
  - ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire
- → **Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact**
  - ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
PR0801	PR0801-11 : Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles		520 000
	PR0801-12 : Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux		371 000
	PR0801-13 : Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne		0
	PR0801-14 : Autres actions européennes et internationales		100 000
	PR0801-15 : Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes		96 000
	PR0801-21 : Renforcer la coopération avec les régions Européennes		145 000
	PR0801-22 : Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents		153 000
	PR0801-23 : Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud		125 000
	PR0801-24 : Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde		100 000
	PR0801-31 : Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité	280 000	110 000
	PR0801-32 : Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons		50 000
	PR0801-33 : Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination		50 000
Total PR0801		**280 000**	**1 820 000**
PR0802	PR0802-110 : Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton		
Total PR0802			
PR0803	PR0803-10 : Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027		
Total PR0803			
PR0807	PR0807-10 : Programme FEAMPA 2021-2027	3 000 000	12 000 000
Total PR0807		**3 000 000**	**12 000 000**
PR0808	PR0808-110 : Répondre aux exigences de la règlementation communautaire		300 000
	PR0808-120 : Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires		160 000
	PR0808-210 : Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs		35 000
	PR0808-220 : Accompagner les bénéficiaires dans la mise en oeuvre de leurs projets		25 000
	PR0808-230 : Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire		180 000
	PR0808-310 : Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme		0
Total PR0808			**700 000**

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | region.bretagne
www.bretagne.bzh

Décembre 2022 – Conception : Direction de la communication/Région Bretagne – Imprimé par Atelier de reprographie/Région Bretagne